

Pollution du Léman (II)

L'épuration en question

L'agriculture, souvent décrite comme la plus grande responsable de la pollution du lac Léman par les phosphates et l'azote, est sortie relativement blanchie d'une étude menée par la CIPEL (Commission internationale pour la protection des eaux du Léman). Le mauvais fonctionnement des stations d'épuration et des déversoirs d'orage, en revanche, serait à l'origine de 45% du phosphore déversé dans le lac. Un chiffre provocateur, propre à remettre en question la confiance placée dans les dispositifs d'épuration. Un constat: là où il y a de tels dispositifs, ils sont débordés. Mais il n'y en a pas partout. (Voir «Le Courrier» du 5 juillet dernier).

Sur les 450 communes du Bassin lémanique (Français et Suisses), 130 n'épurent pas leurs eaux. Mais ce gros tiers de communes non épurées ne représente que le 20 à 25% des habitants du bassin. A relever que malgré l'obligation faite aux communes suisses d'épurer leurs eaux – une obligation en vigueur depuis 1987 – toutes n'ont pas obtenu.

Peut-être cela serait-il supportable pour le Léman, si les «step» (stations d'épuration en jargon technique) existantes fonctionnaient à satisfaction. Ce n'est pas le cas. Pierre Amman, chef du Service de contrôle des pollutions au Département genevois des travaux publics, révélait par exemple en commission du Grand Conseil que le fonctionnement de la station d'épuration d'Aire était loin d'être satisfaisant. Avenu officiel, corroboré par Jean-Bernard Lachavanne, président de l'ASL (Association pour la sauvegarde du Léman): «Pendant longtemps, on n'osait pas parler de pollution, on croyait

aveuglement en l'efficacité des stations d'épuration.

Une génération pour changer

Dans le meilleur des cas, le rendement d'une telle station est de l'ordre de 80%, estimait la SPE (Société pour la protection de l'environnement), lors de son audition par la commission du Léman du Grand Conseil. La mise en place du réseau séparatif sera un pas en avant vers la disparition des pollutions provenant du réseau de canalisations, des eaux de pluie ou de ruissellement. A l'heure actuelle et sur Genève, on table sur un délai de 30 ans pour cette réalisation.

Trop lent assurément; surtout que des voix s'élèvent pour appeler à une deuxième étape dans l'assainissement du Léman, dont les paramètres chimiques se modifient, mais dont les composants biologiques (plancton, animaux du fond) ne changent pas de manière significative.

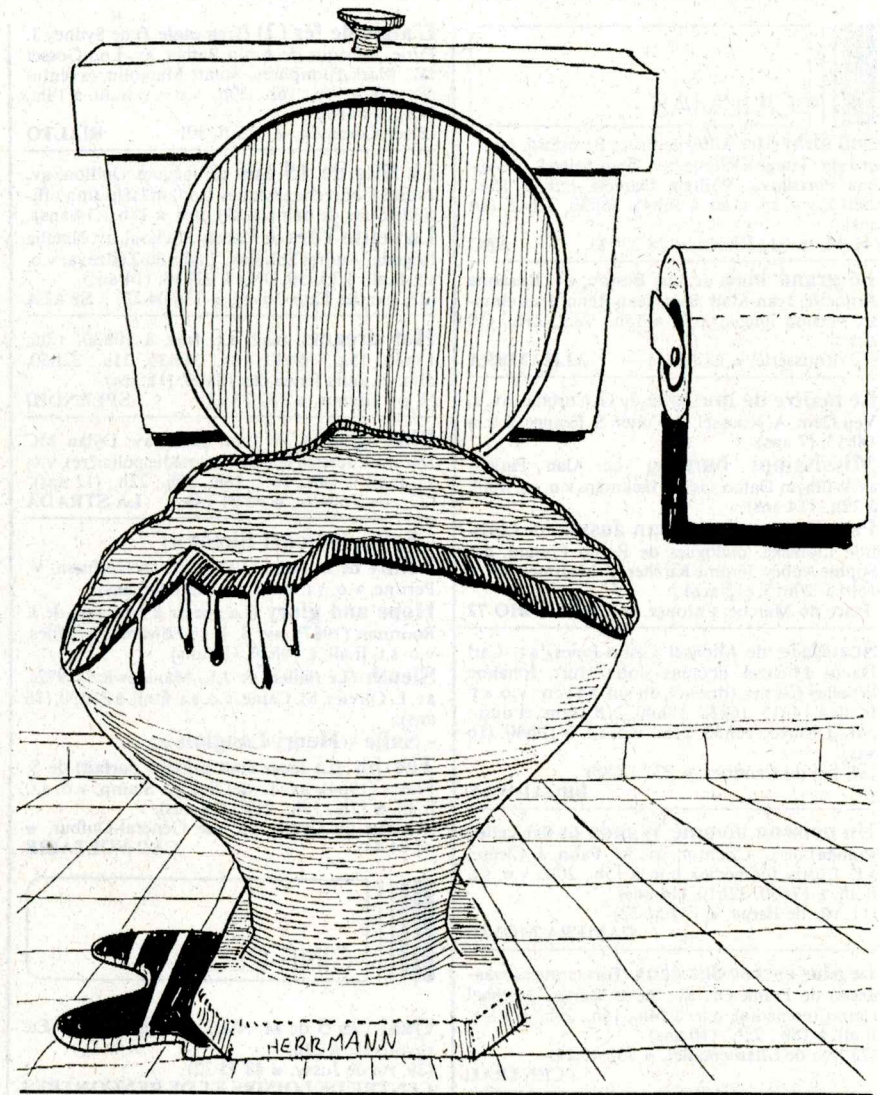
Zou, dans la Méditerranée

Deux voies s'offrent alors, du moins en ce qui concerne la lutte contre le phosphore: diminuer les apports à la source, ou déphosphater les eaux dans les stations d'épuration. Deux mesures recommandées depuis longtemps par la CIPEL (Commission internationale pour la protection des eaux du Léman), mais peu suivies. Genève verse d'ailleurs une contribution à la CIPEL pour subventionner les stations d'épuration du Bassin lémanique qui se livrent à la déphosphatation. Ce faisant, le canton s'acquitte d'une sorte de dette, car la station d'Aire ne déphosphate pas.

Motif de ce «laisser-aller»: il n'y a pas de lac entre Genève et Marseille, entre les rejets d'Aire et la Méditerranée.

Certes, depuis l'interdiction des phosphates dans les lessives suisses, le 1^{er} juillet 1986, les rejets de cette substance ont diminué de 40% côté helvétique (estimation de l'Institut national de la recherche agronomique de Thonon). Un exemple à suivre. Mais comment inciter les Français à faire de même, quand l'adaptation de la station d'Aire – prévue pour les années à venir – est reportée vers l'an 2000? Ce retard frappera non seulement le traitement des eaux résiduaires genevoises, mais aussi les effluents des stations d'épuration françaises qui doivent transiter par Aire. Du coup, celle-ci continuera à rejeter dans le Rhône (français) des effluents non conformes aux normes actuelles.

Michel Chevallier

Rhône-Poulenc contre «écologistes»
La France divisée

Faut-il bannir les phosphates des lessives? Cette question, à laquelle la Suisse a apporté une réponse positive voici trois ans, divise actuellement la France. Rhône-Poulenc, important groupe chimique français, s'est lancé

qu'avant», répond l'ASL, non sans malice.

Les compositions sans phosphates posent plus de problèmes environnementaux à court terme, soutient le géant de la chimie française. Le NTA

Agriculture et érosion

du bassin. A relever que malgré l'obligation faite aux communes suisses d'épurer leurs eaux – une obligation en vigueur depuis 1987 – toutes n'ont pas obtempéré.

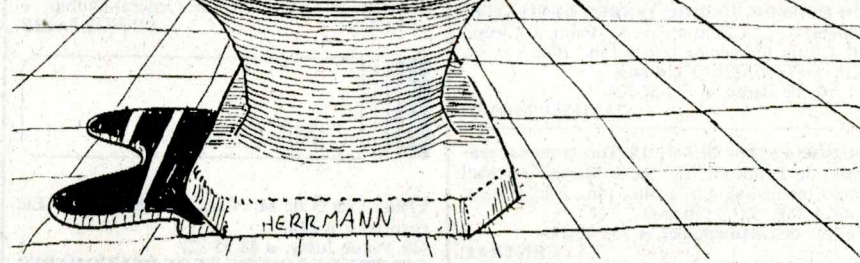
Peut-être cela serait-il supportable pour le Léman, si les «step» (stations d'épuration en jargon technique) existantes fonctionnaient à satisfaction. Ce n'est pas le cas. Pierre Amman, chef du Service de contrôle des pollutions au Département genevois des travaux publics, révélait par exemple en commission du Grand Conseil que le fonctionnement de la station d'épuration d'Aire était loin d'être satisfaisant. Avenu officiel, corroboré par Jean-Bernard Lachavanne, président de l'ASL (Association pour la sauvegarde du Léman): «Pendant longtemps, on n'osait pas parler de pollution, on croyait

Dans le meilleur des cas, le rendement d'une telle station est de l'ordre de 80%, estimait la SPE (Société pour la protection de l'environnement), lors de son audition par la commission du Léman du Grand Conseil. La mise en place du réseau séparatif sera un pas en avant vers la disparition des pollutions provenant du réseau de canalisations, des eaux de pluie ou de ruissellement. A l'heure actuelle et sur Genève, on table sur un délai de 30 ans pour cette réalisation.

Trop lent assurément; surtout que des voix s'élèvent pour appeler à une deuxième étape dans l'assainissement du Léman, dont les paramètres chimiques se modifient, mais dont les composantes biologiques (plancton, animaux du fond) ne changent pas de manière significative.

Certes, depuis l'interdiction des phosphates dans les lessives suisses, le 1^{er} juillet 1986, les rejets de cette substance ont diminué de 40% côté helvétique (estimation de l'Institut national de la recherche agronomique de Thonon). Un exemple à suivre. Mais comment inciter les Français à faire de même, quand l'adaptation de la station d'Aire – prévue pour les années à venir – est reportée vers l'an 2000? Ce retard frappera non seulement le traitement des eaux résiduaires genevoises, mais aussi les effluents des stations d'épuration françaises qui doivent transiter par Aire. Du coup, celle-ci continuera à rejeter dans le Rhône (français) des effluents non conformes aux normes actuelles.

Michel Chevallier



Rhône-Poulenc contre «écologistes» La France divisée

Faut-il bannir les phosphates des lessives? Cette question, à laquelle la Suisse a apporté une réponse positive voici trois ans, divise actuellement la France. Rhône-Poulenc, important groupe chimique français, s'est lancé dans une campagne contre cette interdiction. L'ASL (Association pour la sauvegarde du Léman) lui répond.

Rhône-Poulenc est le deuxième producteur mondial des phosphates utilisés dans la lessive, selon une information parue dans le journal «Les Echos» du 11 janvier de cette année. Voilà qui explique sans doute son combat contre l'interdiction de cette substance. Face à cette société, deux associations: la franco-suisse ASL et la française UFC (Union fédérale des consommateurs. Celles-ci s'élèvent contre une série d'affirmations faites par le groupe chimique dans une campagne de presse.

«(...) En Suisse, l'amélioration prouvée de l'eutrophisation n'a pas été corrélée avec la baisse de la teneur en phosphate des effluents ménagers», énonce Rhône-Poulenc. Faux, rétorquent l'ASL et l'UFC: l'interdiction des phosphates dans les lessives a permis d'abaisser leur teneur en moyenne de 40% dans les eaux usées, selon une estimation du directeur de la division de la protection des eaux de l'Office fédéral de l'environnement. La CIPEL (Commission internationale pour la protection des eaux du Léman) évalue, quant à elle, à 30% la diminution de la charge polluante en phosphore dissous dans le lac Léman, depuis 1986.

Plus moins blanc

qu'avant», répond l'ASL, non sans malice.

Les compositions sans phosphates posent plus de problèmes environnementaux à court terme, soutient le géant de la chimie française. Le NTA (acide nitrilotriacétique), l'un des substituts possibles des phosphates, est grandement biodégradable et sa concentration dans les eaux du Léman n'a pas augmenté ces dernières années, constate la CIPEL dans un rapport rendu public en juin dernier. Là encore, Rhône-Poulenc se voit opposer un démenti.

Interdire à Douze

Comme alternative à l'interdiction du phosphate, la société française prône le modèle suédois: un système d'assainissement des eaux usées domestiques et industrielles incluant la déphosphatation chimique des eaux usées. Impraticable, s'insurge l'ASL, car le retard de la France dans le domaine de l'épuration est préoccupant. L'élimination du phosphore dans les stations d'épuration françaises est à l'état embryonnaire. Les performances de l'assainissement classique sont médiocres dans ce pays, à cause notamment du faible rendement de transfert des eaux usées dans le réseau d'égouts (environ 50%). La mise en place d'un système d'assainissement efficace des eaux prendra du temps, estime l'ASL, qui conclut: «Les conditions qui régissent actuellement en France font donc que la suppression des phosphates dans les lessives est une mesure particulièrement recommandable pour diminuer la pollution par le phosphore».

Agriculture et érosion

Retenir la terre, c'est retenir le phosphore

L'érosion des terres agricoles? Mais ça ne concerne que l'Afrique, le Sahel! Faux, les vignes genevoises perdent chaque année plusieurs dizaines de tonnes de terre par hectare du fait de l'érosion. Avec la terre, c'est le phosphore administré comme engrais qui ruisselle, pour achever sa course dans le lac. Les remèdes.

La responsabilité de l'agriculture dans la pollution du Léman par le phosphore n'est pas aussi grande que ce qui est communément admis. Elle est pourtant réelle: on estime que le 12% du phosphore aboutissant dans le lac provient des cultures. Mais l'érosion est accélérée par des mesures, dont certaines relèvent de la politique agricole.

Le contingentement laitier, soit la limitation de la quantité de lait qu'un agriculteur peut produire, laisse celui-ci avec sur les bras des prés qu'il ne peut consacrer à l'élevage. Il va donc les cultiver. C'est ici que peut, par exemple, démarrer le cycle de l'érosion.

Dans un pré, l'herbe retient la terre. Dans un champ cultivé, l'humus est beaucoup plus exposé aux intempéries, au vent, qui vont peu à peu dégrader la couche de terre végétale. A terme, il

faudra peut-être augmenter la dose d'engrais afin de maintenir la productivité du sol. Conséquence: ce surplus d'engrais formera un surplus de phosphore dans les eaux, qui ruisselleront jusqu'au lac.

Il n'y a que le fond...

Les machines plus puissantes, les labours en profondeur, la culture de parcelles en pente (avantageuse, car subventionnée), autant de facteurs accélérant ou favorisant l'érosion. Comment lutter, car avec l'humus, c'est le capital, l'outil de production de l'agriculteur qui s'en va?

Différentes solutions existent. La vigne, par exemple, peut être enherbée: entre chaque cep, on laissera l'herbe pousser. Autre possibilité: répandre de la paille sur le sol entre les pieds de vigne, afin de retenir la terre. L'hiver,

plutôt que de laisser un champ labouré exposé à tous les vents, on peut y faire pousser de l'engrais vert. Malgré son nom, cette culture n'est pas à proprement parler un engrais. Elle a la propriété de couvrir le sol et de le retenir. Au printemps, elle pourrira, fournissant à la terre un apport en éléments nutritifs naturels.

Mieux vaut prévenir que guérir: le choix d'une culture devra être fait en fonction de la situation du champ qui lui est destiné. Idéalement, les champs trop raides ou exposés devraient être abandonnés. Les labours se feront perpendiculairement à la pente, on évitera de labourer trop près des rives d'un cours d'eau et le labourage en profondeur ne sera pratiqué qu'exceptionnellement. Enfin, le remembrement agricole – dans notre canton en tout cas – a également tenté de réduire l'érosion.

L'érosion zéro n'existe cependant pas: elle impliquerait que tous les champs soient laissés à l'état de prés.

M.Ch

La responsabilité de l'agriculture dans la pollution du Léman par le phosphore n'est pas aussi grande que ce qui est communément admis. Elle est pourtant réelle: on estime que le 12% du phosphore aboutissant dans le lac provient des cultures. Mais l'érosion est accélérée par des mesures, dont certaines relèvent de la politique agricole.

Le contingentement laitier, soit la limitation de la quantité de lait qu'un agriculteur peut produire, laisse celui-ci avec sur les bras des prés qu'il ne peut consacrer à l'élevage. Il va donc les cultiver. C'est ici que peut, par exemple, démarrer le cycle de l'érosion.

Dans un pré, l'herbe retient la terre. Dans un champ cultivé, l'humus est beaucoup plus exposé aux intempéries, au vent, qui vont peu à peu dégarnir la couche de terre végétale. A terme, il

faudra peut-être augmenter la dose d'engrais afin de maintenir la productivité du sol. Conséquence: ce surplus d'engrais formera un surplus de phosphore dans les eaux, qui ruisselleront jusqu'au lac.

Il n'y a que le fond...

Les machines plus puissantes, les labours en profondeur, la culture de parcelles en pente (avantageuse, car subventionnée), autant de facteurs accélérant ou favorisant l'érosion. Comment lutter, car avec l'humus, c'est le capital, l'outil de production de l'agriculteur qui s'en va?

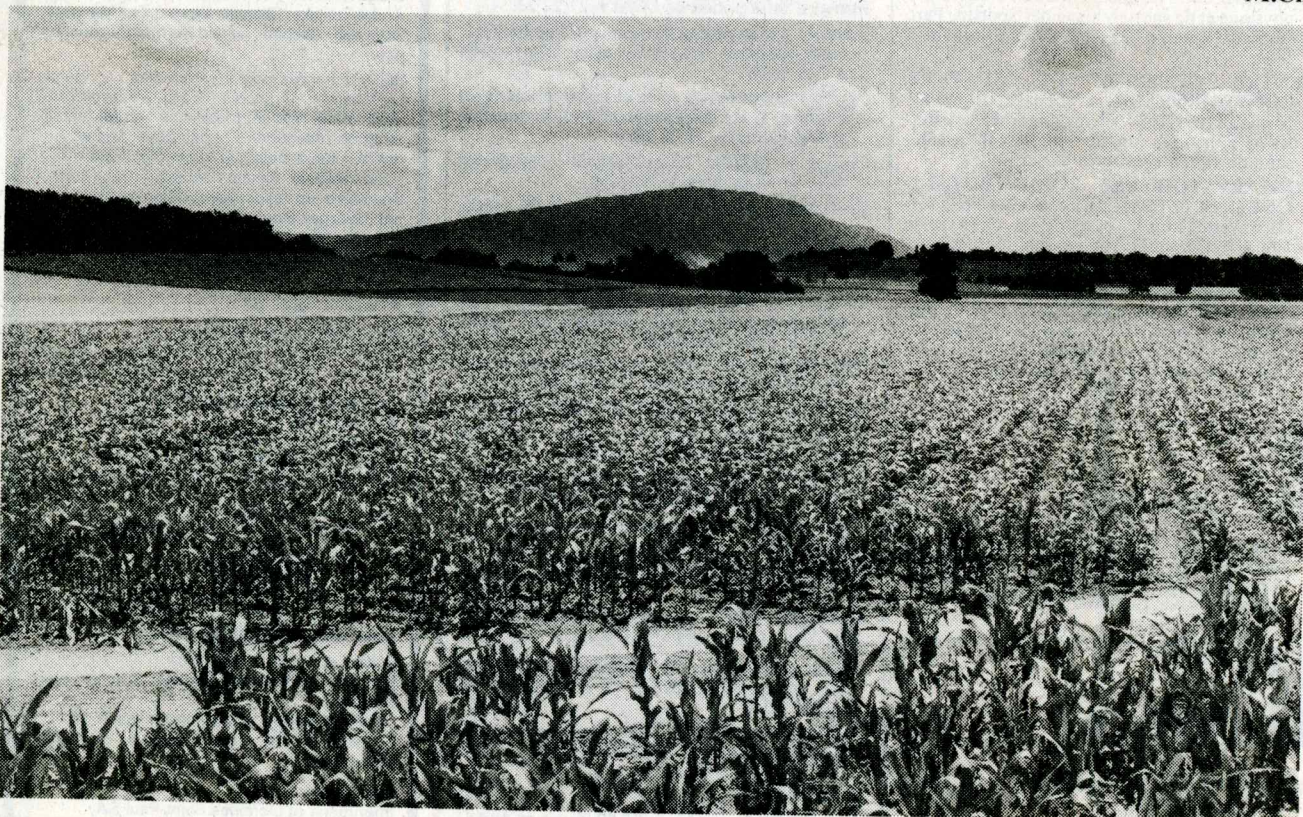
Différentes solutions existent. La vigne, par exemple, peut être enherbée: entre chaque cep, on laissera l'herbe pousser. Autre possibilité: répandre de la paille sur le sol entre les pieds de vigne, afin de retenir la terre. L'hiver,

priorité de couvrir le sol et de le retenir. Au printemps, elle pourrira, fournissant à la terre un apport en éléments nutritifs naturels.

Mieux vaut prévenir que guérir: le choix d'une culture devra être fait en fonction de la situation du champ qui lui est destiné. Idéalement, les champs trop raides ou exposés devraient être abandonnés. Les labours se feront perpendiculairement à la pente, on évitera de labourer trop près des rives d'un cours d'eau et le labourage en profondeur ne sera pratiqué qu'exceptionnellement. Enfin, le remembrement agricole – dans notre canton en tout cas – a également tenté de réduire l'érosion.

L'érosion zéro n'existe cependant pas: elle impliquerait que tous les champs soient laissés à l'état de prés.

M.Ch



Le maïs et la betterave ne retiennent que peu les sols. L'érosion sera forte dans ce champ.

Photo Planté

le, Rhône-Poulenc se voit opposer un démenti.

Interdire à Douze

Comme alternative à l'interdiction du phosphate, la société française prône le modèle suédois: un système d'assainissement des eaux usées domestiques et industrielles incluant la déphosphatation chimique des eaux usées. Impraticable, s'insurge l'ASL, car le retard de la France dans le domaine de l'épuration est préoccupant. L'élimination du phosphore dans les stations d'épuration françaises est à l'état embryonnaire. Les performances de l'assainissement classique sont médiocres dans ce pays, à cause notamment du faible rendement de transfert des eaux usées dans le réseau d'égouts (environ 50%). La mise en place d'un système d'assainissement efficace des eaux prendra du temps, estime l'ASL, qui conclut: «Les conditions qui règnent actuellement en France font donc que la suppression des phosphates dans les lessives est une mesure particulièrement recommandable pour diminuer la pollution par le phosphore».

Le Gouvernement français a en tout cas fait savoir qu'il n'entendait pas interdire les phosphates avant que les Douze n'aient arrêté une position commune. L'Europe a parfois bon dos.

M.Ch

Plus moins blanc

La lessive sans phosphates lave moins bien, rétorque Rhône-Poulenc.

«Si l'on en croit les fabricants de produits de lessive et la publicité (...) tous ces produits lavent aussi blanc

Et les métaux lourds?

Le phosphore, principal responsable de la pollution du Léman? Trop simple de «coller» la responsabilité de l'état du lac sur une seule substance? Des questions légitimes auxquelles la réponse est simple: oui, le phosphore (et l'azote) est la principale cause de l'eutrophie du lac.

Qu'en est-il des métaux lourds, plaie de notre temps? On retrouve de tels métaux dans les boues d'épuration, ce qui les rend parfois impropres à l'épandage comme en-

grais. L'ordonnance sur les boues d'épuration du 8 avril 1981 réglemente d'ailleurs cet usage.

Quant à la présence de métaux lourds dans les eaux du lac, elle approche la limite de détection. La teneur en mercure des perches s'approche d'une teneur qui pourrait être attribuée à l'impact du mercure d'origine naturelle.

Dernier point: les herbicides. Leur présence dans le lac peut être qualifiée d'importante.

M.Ch.